

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1998-04-24 Vol. XXIX n° 15

1. AVIS		
1.1 Avis d'audience publique.....	1	
1.2 Consultations en cours.....	1	
– Projet d'Énoncé de principe d'un Régime d'Examen Coordonné des demandes de dispense	1	
– Avis concernant le Projet d'instruction canadienne 33-101 sur l'administration par le courtier de régimes autogérés tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études et les fonds enregistrés de revenu de retraite	1	
– Projet de norme multi-latérale	2	
– Avis concernant le projet de norme canadienne 44-101 sur le régime du prospectus simplifié	2	
– Avis concernant le projet de norme canadienne 54-101 - Communication avec les porteurs véritables des titres d'un émetteur assujéti	2	
– Avis concernant le projet de norme canadienne 54-102 - Liste d'envoi supplémentaire et dispense d'envoi des états financiers trimestriels	2	
1.3 Calendrier des audiences.....	3	
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	3	
2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC		
2.1 Décisions de la Commission	3	
– IPL Inc.	3	
– Unova Inc.	3	
Bank of New York (The)	3	
2.2 Décision du Directeur général	4	
– Dylex Limitée	4	
– CW Shareholdings Inc.	4	
(WIC Western International Communications Ltd.)	4	
3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES		
4. POURSUITES JUDICIAIRES		
4.1 Poursuites criminelles	5	
4.2 Poursuites pénales.....	5	
– Plaidoyer de culpabilité : Arseneault, Sylvie	5	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	5	
– Plaidoyer de culpabilité : Béland, François	5	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	5	
– Plaidoyer de culpabilité : Blais, Pierre	5	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	5	
– Plaidoyer de culpabilité : Blier, Pierre.....	5	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	5	
– Plaidoyer de culpabilité : Dagenais, Michel.....	6	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	6	
– Plaidoyer de culpabilité : Dupont, Bernard	6	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	6	
– Plaidoyer de culpabilité : Goulet, Sylvain	6	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	6	
– Plaidoyer de culpabilité : Lagacé, Marcel	7	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	7	
– Plaidoyer de culpabilité : Néron, Jacques	7	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	7	
– Plaidoyer de culpabilité : Poirier, Benoît.....	7	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	7	
– Plaidoyer de culpabilité : Samson, Luc	7	
Dans le dossier : Les Placements Etteloc	7	
4.3 Poursuites civiles	8	
5. INTERDICTIONS		
5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs	8	
5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs	8	
5.3 Levées d'interdiction	8	
– Explorations Golden Rock Inc.	8	
6. PLACEMENTS		
6.1 Visas de prospectus.....	9	
<i>Prospectus provisoires</i>		
– Boardwalk Equities Inc.	9	
– Queensway Financial Holdings Limited	9	
– Rio Alto Exploration Ltd.	9	
– Tri Link Resources Ltd.....	9	
<i>Prospectus définitifs</i>		
– Banque Royale du Canada.....	9	
– Caisse centrale Desjardins du Québec (La).....	9	
– Caisse Desjardins des Faubourgs de Montréal.....	10	
– Carmanah Resources Ltd.	10	
– Clearnet Communications Inc.	10	
– Corporation d'énergie canadienne 88 (La).....	10	
– Fonds CSS	10	
Fonds CSS actions	10	
Fonds CSS obligations	10	
Fonds CSS équilibré	10	
– Fonds d'actions à petite capitalisation	10	
Émeraude Capital Privé.....	10	
– Fonds de Revenu mensuel Ligne Verte.....	10	
– Fonds Indexé Ligne Verte.....	10	
Fonds d'obligations du gouvernement du Canada Ligne Verte (à compter du 30 avril 1998, Fonds indexé d'obligations du	10	

gouvernement du Canada Ligne Verte)		7. OFFRES PUBLIQUES	
Fonds canadien indexé Ligne Verte		7.1 Avis.....	17
Fonds américain indexé Ligne Verte		– Ensign Resource Service Group Inc.....	17
Fonds indexé moyenne Dow Jones des		(Artisan Corporation)	
industrielles ^{MS} Ligne Verte		– Evergreen Acquisition Corporation.....	17
Fonds indexé Europe Ligne Verte		(Evergreen Canada-Israel Investments	
Fonds indexé Japon Ligne Verte		Limited)	
– IAMGold Corporation.....	10	– Valores Industriales, S.A.....	17
– Saskatchewan Wheat Pool.....	11	(Fomento Económico Mexicano, S.A. de C.V.)	
– SR Telecom Inc.....	11	7.2 Dispenses.....	18
– TLC The Laser Center Inc.....	11	7.3 Refus.....	18
Modifications du prospectus		8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET	
Modifications de la notice d'offre		LEURS REPRÉSENTANTS	
6.2 Dispenses de prospectus.....	11	8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en	
– Caisse centrale Desjardins du Québec.....	11	valeurs.....	18
– CentraPharm Inc.....	11	8.2 Inscriptions.....	18
– Galea Sécurité Réseau Inc.....	11	8.3 Inscriptions conditionnelles.....	20
– Explorations Golden Rock Inc.....	12	8.4 Agréments.....	20
– Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée.....	12	8.5 Reprises d'activités.....	20
– Héron Exploration Inc.....	12	8.6 Interruptions d'activités.....	21
– Industries Dorel Inc. (Les).....	12	8.7 Radiations.....	21
– International Multifoods Inc.....	12	8.8 Cessations de fonctions.....	22
– Mitec Telecom Inc.....	12	8.9 Dispenses.....	22
– NSI Communications Inc.....	12	8.10 Exercice d'une autre activité.....	22
– Ressources Cristobal Inc.....	12	8.11 Refus.....	22
– Société Smart Rain inc. (La).....	13	8.12 Divers.....	22
– Thomson Corporation (The).....	13	9. INFORMATION SUR VALEURS EN	
6.3 Avis de placement.....	13	CIRCULATION	
– Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.....	13	9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers.....	23
– Mines Vauquelin Ltée.....	13	– Trittech Precision Inc.....	23
– Neurochem Inc.....	13	9.2 Dispenses.....	23
– Produits Logiciels SoftKey Inc.....	14	9.3 Refus.....	23
– Technologies IBEX Inc.....	14	9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti.....	23
– Value Contrarian Canadian Equity Fund.....	14	– Auberge La Calèche (1992) inc.....	23
6.4 Refus.....	14	– Greyhound Canada Transportation Corp.....	23
– Ressources Continental Ltée.....	14	ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS	
6.5 Divers.....	15	A. Dépôt de documents d'information.....	A-1
– Allbanc Split Corp.....	15	B. Déclarations d'initiés.....	B-1
– Caisse centrale Desjardins du Québec (La).....	15	C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le	
– Clearnet Communications Inc.....	15	marché secondaire sont admissibles pour fins	
– ClubLink Corporation.....	15	de couverture seulement dans le cadre du	
– La Compagnie T. Eaton Limitée.....	15	régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1
– Ensign Resource Service Group Inc.....	15		
– International Multifoods Inc.....	16		
– MCM Split Share Corp.....	16		
– Open Text Corporation.....	16		
– OSF Inc.....	16		
– Queensway Financial Holdings Ltd.....	16		
– Rio Alto Exploration Ltd.....	16		
– Shaw Communications Inc.....	16		
– WIC Western International Communications			
Ltd.....	16		
6.6 Dépôt de suppléments.....	17		
– Groupe Crédit Newcourt Inc.....	17		
– La Société Canadian Tire, Limitée.....	17		

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette publication a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

– **Projet d'Énoncé de principe d'un Régime d'Examen Coordonné des demandes de dispense**

Avis de consultation 12-401

Cet avis a été publié dans le bulletin du 30 janvier 1998 (Vol. XXIX, n° 3, pages 8 à 11) Veuillez aussi vous référer au bulletin du 13 février 1998 (Vol. XXIX, n° 5, page 3) pour une modification à cet avis.

Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie du projet de « Concept Proposal for a National Application System » et de l'avis de consultation en faisant la demande au Secrétaire de la Commission.

Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs observations sur ce projet d'énoncé de principe, par écrit, **avant le 1^{er} juin 1998**, à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions ou qui sont intéressées à participer aux tests prévus pour le régime peuvent s'adresser à :

Madame Sylvie Lalonde
Conseillère en réglementation
Direction de la recherche et du développement des marchés

Tél. : (514) 873-5009, poste 328
Internet : sylvie.lalonde@cvmq.gouv.qc.ca

– **Avis concernant le Projet d'instruction canadienne 33-101 sur l'administration par le courtier de régimes autogérés tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études et les fonds enregistrés de revenu de retraite**

Cet avis a été publié dans le bulletin du 13 février 1998 (Vol. XXIX, n° 5, pages 1 et 2).

La Commission des valeurs mobilières du Québec a publié cet avis relatif au Projet d'instruction canadienne 33-101 afin d'obtenir des commentaires.

La version anglaise de l'avis et des extraits pertinents au Québec du projet d'instruction canadienne sont disponibles au Secrétariat de la Commission. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer par écrit, en duplicata, **avant le 15 mai 1998**, avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, Square Victoria, 17^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Une disquette incluant les commentaires (en format DOS ou Windows, préférablement Word) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

Madame Renée Piette
Conseillère en réglementation
Tél. : (514) 873-5009, poste 330

– **Projet de norme multi-latérale
Projet de norme 44-101 sur le régime du
prospectus simplifié**

Cet avis a été publié dans le bulletin du 20 février 1998 (Vol. XXIX, n° 6, pages 1 et 2).

La Commission des valeurs mobilières du Québec souhaite recevoir des commentaires sur le projet de norme 44-101. Les commentaires doivent être remis à la Commission par écrit, en duplicata, **avant le 22 mai 1998**.

La version anglaise des extraits pertinents au Québec du projet de norme, de l'instruction complémentaire et de l'avis explicatif sont disponibles au Secrétariat de la Commission. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, square Victoria
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326

Une disquette incluant les commentaires (en format DOS ou WINDOWS, préférablement WORD) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

Monsieur Pierre Martin
Conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du Québec

Tél : (514) 873-5009, poste 262

– **Avis concernant le projet de norme
canadienne 54-101 - Communication avec
les porteurs véritables des titres d'un
émetteur assujéti**

Cet avis a été publié le 27 février 1998 (Vol. XXIX, n° 7, pages 7 à 10).

La version anglaise de l'avis et des extraits pertinents au Québec du projet de norme cana-

dienne est disponible au Secrétariat de la Commission. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer par écrit, **avant le 29 mai 1998**, en duplicata, avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, square Victoria, 17^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Une disquette incluant les commentaires (en format DOS ou Windows, préférablement Word) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

Madame Diane Joly

Directrice de la recherche et du développement
des marchés

Tél : (514) 873-5009 (220)

– **Avis concernant le projet de norme
canadienne 54-102 - Liste d'envoi
supplémentaire et dispense d'envoi des
états financiers trimestriels**

Cet avis a été publié le 27 février 1998. (Vol. XXIX, n° 7, pages 7 à 10).

La version anglaise de l'avis et des extraits pertinents au Québec du projet de norme canadienne est disponible au Secrétariat de la Commission. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer par écrit, **avant le 29 mai 1998**, en duplicata, avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, square Victoria, 17^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Une disquette incluant les commentaires (en format DOS ou Windows, préférablement Word) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

Madame Diane Joly
Directrice de la recherche et du développement
des marchés

Tél : (514) 873-5009, poste 220

1.3 Calendrier des audiences

Le 24 avril 1998 - 9 h 30 Ressources Ste-Geneviève Ltée - Ressources KWG Inc. - Emerging Africa Gold Ltd.

Les 27, 28 et 30 avril- 9 h 30 et 1^{er}, 5 et 6 mai 1998- 9 h 30 Armstrong World Industries Inc. - Domco Inc.

Le 11 mai 1998 - 10 h 30 Ressources Minières Atrium Ltée

Le 19 mai 1998 - 14 h 30 Avantages, Services Financiers Inc.

Le 28 mai 1998 - 9 h 30 M. Réginald Boutin

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

2.1 Décisions de la Commission

– IPL Inc.

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société IPL Inc. de l'application de l'article 147.20 de la Loi relatif à une offre publique de rachat, dans le cadre de la modification par cette société de son régime d'options d'achat d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses employés seniors et de ceux de ses filiales, modification qui a été acceptée par la Bourse de Montréal et qui a été ratifiée par ses actionnaires. Cette modification au régime vise notamment à permettre au titulaire d'une option d'en exiger le rachat par la société IPL Inc., ce qui mettrait en marche les dispositions de la Loi relatives à une offre publique de rachat, dispositions dont la société IPL Inc. demande par conséquent à être dispensée.

Décision n^o : 1998-C-0048
Article(s) : L-263 et L-147.20
Date : 1998-02-20

– Unova Inc. Bank of New York (The)

La Commission dispense la société Unova Inc. de l'application du paragraphe 4 de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3*, dans le cadre du placement des actions ordinaires de cette société auprès des salariés et dirigeants de la société Intermec Systems Corporation, une filiale de la société Unova Inc., en vertu du régime d'achat d'actions des employés (*Employee Stock Purchase Plan*). De plus, la Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société The Bank of New York de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier en valeurs qui est prévue à l'article 148 de la Loi, dans le cadre du placement des actions de la société Unova Inc. mentionné ci-dessus.

La présente décision est prononcée aux motifs que le régime d'achat d'actions des employés respecte les normes établies par les autorités réglementaires aux États-Unis, que la société Unova Inc. n'est pas un émetteur assujéti au Québec et que la présente dispense ne cause aucun préjudice aux épargnants du Québec.

1998-04-24 Vol. XXIX n° 15

Dans le présent dossier, une version française de l'avis ainsi que la notice d'offre qui sont prévus aux articles 107 et 109 du *Règlement sur les valeurs mobilières* ont été préparés et la notice d'offre sera remise à chaque employé de la société Intermec Systems Corporation qui réside au Québec.

Décision n^o : 1998-C-0047
Article(s) : L-263 et L-148
R-107 et R-109
IG : (Q-3)-2.1, 4^o
Date : 1998-02-20

2.2 Décision du Directeur général

– Dylex Limitée

Vu la demande présentée le 19 mars 1998;

Vu l'article 183 du Règlement et l'article 23.2 de l'*Instruction générale* n^o Q-27;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, le Directeur général et chef de l'exploitation :

Dispense Dylex Limitée de l'obligation de préparer un rapport d'évaluation dans le cadre de l'offre publique de rachat de la société Dylex Limitée visant 4 000 000 d'actions ordinaires de son capital-actions. La dispense est accordée aux motifs qu'il existe avant l'offre un marché liquide pour les titres des porteurs minoritaires et les porteurs qui refusent l'offre auront accès, après l'offre, à un marché qui ne présentera pas une diminution importante de liquidité par rapport à celui existant avant l'offre.

Décision n^o : 1998-DG-0009
Article(s) : L-263 et R-183, IG(Q-27)-23.2^o
Date : 1998-04-02

– CW Shareholdings Inc. (WIC Western International Communications Ltd.)

Vu la demande présentée le 15 avril 1998;

Vu l'article 183 du Règlement et l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi;

En conséquence, le Directeur général et chef de l'exploitation :

Dispense CW Shareholdings Inc. de l'obligation de préparer un rapport d'évaluation dans le cadre de l'offre publique d'achat de la société CW Shareholdings Inc. visant la totalité des actions à droit de vote catégorie A et la totalité des actions sans droit de vote catégorie B en circulation de la société WIC Western International Communications Ltd. La présente dispense est accordée aux motifs que la société CW Shareholdings Inc. n'a pas accès aux informations requises pour préparer l'évaluation autrement exigée par l'article 183.

Décision n^o : 1998-DG-0011
Article(s) : L-263 et R-183
Date : 1998-04-20

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

– **Plaidoyer de culpabilité : Arseneault, Sylvie**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Sylvie Arseneault a plaidé coupable à cinq chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 25 000 \$.

Madame Arseneault était accusée d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Arseneault, Sylvie
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-013829-965
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Béland, François**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, François Béland a plaidé coupable à un chef d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 5 000 \$.

Monsieur Béland était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur

les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Béland, François
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-016391-963
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Blais, Pierre**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Pierre Blais a plaidé coupable à un chef d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 5 000 \$.

Monsieur Blais était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Blais, Pierre
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-016080-962
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Blier, Pierre**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Pierre Blier a plaidé coupable à deux chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 10 000 \$.

Monsieur Blier était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Blier, Pierre
Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
District : Longueuil
N° dossier : 505-61-014045-967
Juge : M. le juge Léopold Goulet
Date : 98-04-22
Article(s) : L1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Dagenais, Michel**

Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Montréal, devant M. le juge de paix Claude Parent, Michel Dagenais a plaidé coupable à deux chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 10 000 \$.

Monsieur Dagenais était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Dagenais, Michel
Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
District : Montréal
N° dossier : 500-61-032078-967
Juge : M. le juge de paix Claude Parent
Date : 98-04-22
Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Dupont, Bernard**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Montréal, devant M. le juge de paix Claude Parent, Bernard Dupont a plaidé coupable à

trois chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 15 000 \$.

Monsieur Dupont était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Dupont, Bernard
Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
District : Montréal
N° dossier : 500-61-031365-969
Juge : M. le juge de paix Claude Parent
Date : 98-04-22
Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Goulet, Sylvain**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Sylvain Goulet a plaidé coupable à un chef d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 5 000 \$.

Monsieur Goulet était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Goulet, Sylvain
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-014042-964
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Lagacé, Marcel**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Marcel Lagacé a plaidé coupable à huit chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 40 000 \$.

Monsieur Lagacé était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Lagacé, Marcel
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-014047-963
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Néron, Jacques**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Jacques Néron a plaidé coupable à trois chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 15 000 \$.

Monsieur Néron était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq

investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Néron, Jacques
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Longueuil
 N° dossier : 505-61-014049-969
 Juge : M. le juge Léopold Goulet
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Poirier, Benoît**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Montréal, devant M. le juge de paix Claude Parent, Benoît Poirier a plaidé coupable à un chef d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 5 000 \$.

Monsieur Poirier était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Poirier, Benoît
 Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
 District : Montréal
 N° dossier : 500-61-034928-961
 Juge : M. le juge de paix Claude Parent
 Date : 98-04-22
 Article(s) : L-1, L-11, L-202

– **Plaidoyer de culpabilité : Samson, Luc**
Dans le dossier : Les Placements Etteloc

Le 22 avril 1998, au Palais de Justice de Longueuil, devant M. le juge Léopold Goulet de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, Luc Samson a plaidé coupable à deux chefs d'accusation et a été condamné à payer une amende totale de 10 000 \$.

Monsieur Samson était accusé d'avoir procédé à des placements de contrats d'investissement, une forme d'investissement prévue par la Loi sur les valeurs mobilières sans avoir établi un prospectus soumis au visa de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Ces accusations étaient liées à une même affaire comportant plusieurs accusés où plusieurs sociétés en nom collectif de cinq investisseurs ou moins furent mise sur pied pour financer des ententes de recherche et développement.

Parties : CVMQ c. Samson, Luc
Juridiction : Cour du Québec, (Chambre criminelle et pénale)
District : Longueuil
N° dossier : 505-61-014043-962
Juge : M. le juge Léopold Goulet
Date : 98-04-22
Article(s) : L-1, L-11, L-202

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

– **Explorations Golden Rock Inc.**

Levée en date du 17 avril 1998 de l'interdiction faite à toute personne, depuis le 4 décembre 1990, d'effectuer des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il s'est conformé aux obligations d'information de la Loi.

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– Boardwalk Equities Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 avril 1998 concernant le placement de 3 000 000 d'actions ordinaires au prix de 21 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 avril 1998.

Preneurs fermes :

HSBC James Capel Canada Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Recherche Capital
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 85126

– Queensway Financial Holdings Limited

Visa du prospectus simplifié provisoire du 16 avril 1998 concernant le placement de débentures de premier rang.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Goldman Sachs Canada

Numéro de projet Sédar : 84450

– Rio Alto Exploration Ltd.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 17 avril 1998 concernant le placement de 6 000 000 d'actions ordinaires au prix de 16,90 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 avril 1998.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Bunting Warburg Inc.
Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Gordon Capital
HSBC James Capel Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 84954

– Tri Link Resources Ltd.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 17 avril 1998 concernant le placement de 2 700 000 actions ordinaires au prix de 15,25 \$ l'action ordinaire et de 1 000 000 d'actions ordinaires accréditives au prix de 16,95 \$ l'action ordinaire accréditive.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Griffiths McBurney & Associés
ScotiaMcLeod Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 84889

Prospectus définitifs

– Banque Royale du Canada

Visa du prospectus simplifié du 16 avril 1998 concernant le placement de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série N au prix de 25 \$ l'action.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 82003

– Caisse centrale Desjardins du Québec (La)

Visa du prospectus simplifié du 14 avril 1998 concernant le placement d'un emprunt de 2 000 000 000 \$ en billets à escompte au porteur et en certificats de dépôt à moyen terme.

1998-04-24 Vol. XXIX n° 15

Le visa prend effet le 22 avril 1998.

Numéro de projet Sédar : 77291

– **Caisse Desjardins des Faubourgs de Montréal**

Visa du prospectus du 15 avril 1998 concernant le placement de 7 100 parts permanentes au prix de 10 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 avril 1998.

Numéro de projet Sédar : 75575

– **Carmanah Resources Ltd.**

Visa du prospectus simplifié du 20 avril 1998 concernant le placement de 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de 7,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 avril 1998.

Preneur ferme :

Griffiths McBurney & Associés

Numéro de projet Sédar : 83242

– **Cleynet Communications Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 15 avril 1998 concernant le placement d'un emprunt de 2 000 000 000 \$ en titres de créance.

Le visa prend effet le 16 avril 1998.

Numéro de projet Sédar : 82085

– **Corporation d'énergie canadienne 88 (La)**

Visa du prospectus simplifié du 15 avril 1998 concernant le placement de 5 000 000 d'actions ordinaires au prix de 7,40 \$ l'action.

Le visa prend effet le 15 avril 1998.

Preneur ferme :

Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 82107

– **Fonds CSS
Fonds CSS actions
Fonds CSS obligations
Fonds CSS équilibré**

Visa du prospectus simplifié du 9 avril 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 16 avril 1998.

Mandataire :

Les Services d'investissement Fiducie
Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar : 76709

– **Fonds d'actions à petite capitalisation
Émeraude Capital Privé**

Visa du prospectus simplifié du 9 avril 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 16 avril 1998.

Mandataire :

Gestion de placement TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 36251

– **Fonds de Revenu mensuel Ligne Verte**

Visa du prospectus simplifié du 14 avril 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Mandataire :

Gestion de Placement TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 75378

– **Fonds Indexé Ligne Verte
Fonds d'obligations du gouvernement du
Canada Ligne Verte (à compter du 30 avril
1998, Fonds indexé d'obligations du
gouvernement du Canada Ligne Verte)
Fonds canadien indexé Ligne Verte
Fonds américain indexé Ligne Verte
Fonds indexé moyenne Dow Jones des
industrielles^{MS} Ligne Verte
Fonds indexé Europe Ligne Verte
Fonds indexé Japon Ligne Verte**

Visa du prospectus simplifié du 15 avril 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 20 avril 1998.

Mandataire :

Gestion de Placement TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 75374

– **IAMGold Corporation**

Visa du prospectus simplifié du 17 avril 1998 concernant le placement de 10 185 185 actions ordinaires au prix de 5,40 \$ l'action.

Le visa prend effet le 20 avril 1998.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières TD Inc.
Griffiths McBurney & Associés
Capital Midland Walwyn Inc.
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée

Numéro de projet Sédar : 82327

– **Saskatchewan Wheat Pool**

Visa du prospectus simplifié du 16 avril 1998 concernant le placement de 5 500 000 actions sans droit de vote de catégorie B au prix de 20,65 \$ l'action.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
Nesbitt Burns Inc.
ScotiaMcLeod Inc.

Numéro de projet Sédar : 82311

– **SR Telecom Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 17 avril 1998 concernant le placement d'un emprunt de 75 000 000 \$ en débentures, 8,15 % échéant en 2005.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le visa prend effet le 17 avril 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 81308

– **TLC The Laser Center Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 16 avril 1998 concernant le placement de 5 290 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 16 avril 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée

Numéro de projet Sédar : 76710

Modifications du prospectus

Modifications de la notice d'offre

6.2 Dispenses de prospectus

– **Caisse centrale Desjardins du Québec**

Dispense de prospectus concernant le placement de billets de dépôts d'une valeur nominale de 500 000 000 de francs français, 4,35 % l'an, échéant le 30 avril 2008.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 84251

– **CentraPharm Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 48 000 actions subalternes classe B au prix de 1,15 \$ l'action.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 85028

– **Galea Sécurité Réseau Inc.**

Dispense MM. Jean-Louis Dupont et Alain Hébert de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 38 000 actions ordinaires de Galea Sécurité Réseau Inc. auprès de 38 personnes, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et aux conditions suivantes :

1. que les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 juin 1997 soient transmis à tout acquéreur de titres visés par le présent placement ;
2. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses

obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Explorations Golden Rock Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 6 757 535 actions ordinaires et de 2 135 240 bons de souscription d'actions ordinaires auprès des actionnaires et détenteurs de bons de souscription de Gammon Lake Resources Incorporated en échange de leurs titres, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée**

Dispense de prospectus concernant le placement de 282 558 actions à droit de vote subalterne catégorie A en paiement partiel de la totalité des actions émises et en circulation de René Héту Inc.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 82142

– **Héron Exploration Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 13 333 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'action.

Les titres sont placés auprès d'un salarié et dirigeant conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Industries Dorel Inc. (Les)**

Dispense de prospectus concernant le placement de 750 000 actions à droit de vote subalterne catégorie B.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 1^{er} avril 1998.

– **International Multifoods Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires et d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Mitec Telecom Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 300 000 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 9 avril 1998.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2232-OFIC-1997 rendue le 17 septembre 1997.

– **NSI Communications Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'une débenture de 200 000 \$ US et de bons de souscription de 350 000 actions ordinaires.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 84452

– **Ressources Cristobal Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 225 000 actions ordinaires et d'options de souscription portant sur 225 000 actions ordinaires, en contrepartie partielle d'un intérêt de 50 % dans des terrains miniers, auprès de Noveder inc., conformément à une convention d'option datée du 26 janvier 1998 et modifiée en date du 20 février 1998.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui

en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Société Smart Rain inc. (La)**

Dispense Le Groupe Dynavision Inc. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 2 380 492 actions de catégorie A de La Société Smart Rain inc. auprès d'une fiducie à être créée et dispense cette fiducie de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 200 000 actions de catégorie A de La Société Smart Rain inc. auprès de quatre acquéreurs, conformément aux informations déposées auprès de la Commission aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation des 2 180 492 actions de catégorie A ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus;
2. que l'aliénation des 200 000 actions ordinaires de catégorie A ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur acquisition, sauf entre les acquéreurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Thomson Corporation (The)**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de Thomson Travel Group Plc auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une émission globale conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

6.3 Avis de placement

– **Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	8 517,8214	106,9055
RBIM Bond Fund	18 463,8059	112,4658
RBIM Canadian Equity Fund	25 187,5497	40,7500
RBIM Dividend Fund	35 754,6779	19,7202
RBIM Global Bond Fund	2 415,3177	97,8041
RBIM EAFE Fund	23 084,5265	31,6250
RBIM American Equity Trust	19 010,5599	48,4729 US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : le 25 mars 1998

– **Mines Vauquelin Ltée**

Placement de 1 000 000 d'actions catégorie A au prix de 1,50 \$ l'action.

Souscripteurs :

Investissements Elmag Inc.
Laurentian Bank and Trust Company
Le Groupe Alconsultex Ltée
Lombard, Odier & Cie
Parsix Inc.
Willowdale Limited

Date du placement : le 17 juin 1996

– **Neurochem Inc.**

Placement de 3 138 779 actions catégorie A, comportant un dividende participatif au prix de 3,25 \$ l'action.

Souscripteurs :

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
BioCapital Investments Limited Partnership
Société Innovatech du Grand Montréal
Sofinov Société financière d'innovation Inc.
Banque de développement du Canada
RT Capital Management Inc.
Betty Ho
Atlas Venture Fund II, L.P.

Date du placement : le 26 mars 1998

– **Produits Logiciels SoftKey Inc.**

Placement de 138 900 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action échangeable sans droit de vote au prix de 22,80 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

Fiducie Desjardins, en tant que fiduciaire
Gestion de portefeuille Natcan, en tant que gestionnaire
Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : le 12 mars 1998

– **Technologies IBEX Inc.**

Placement de 350 000 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire au prix de 2,90 \$ le bon spécial.

Souscripteur :

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Date du placement : le 9 avril 1998

– **Value Contrarian Canadian Equity Fund**

Placement d'unités dans le fonds d'une valeur de 390 000 \$.

Souscripteurs :

Le placement s'effectue auprès de deux souscripteurs.

Date du placement : le 31 mars 1998

6.4 Refus

– **Ressources Continental Ltée.**

Vu la demande présentée et les informations déposées le 6 avril 1998;

vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1);

vu les articles 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi et à la décision n° 1997-C-0693 de la Commission datée du 4 décembre 1997.

Pour les motifs suivants :

considérant l'absence ou le peu de renseignements disponibles pour la

Commission, les acquéreurs éventuels et le public en général, notamment sur :

- le changement de contrôle de la société;
- les changements de dirigeants;
- les changements effectués au conseil d'administration de la société depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- les changements majeurs effectués dans les activités de la société, notamment l'abandon de ses activités dans le pétrole et le gaz et de ses propriétés d'exploration aurifère en Guyane pour se concentrer sur un projet d'exploration de bauxite dans la province d'Orissa en Inde ;
- l'emploi du produit net du placement, lequel n'est aucunement détaillé dans la demande déposée;
- les raisons ayant motivé la Bourse de Montréal à mettre en vigueur le 17 avril 1998 un arrêt des transactions sur les titres de la société;

considérant que le placement proposé résulterait en une augmentation de près de 36,95 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société, sur une base non diluée, et de près de 69,57 % sur une base entièrement diluée et en tenant compte de l'annulation annoncée par la société de 2,2 millions d'actions ordinaires;

considérant que le placement proposé par la société ne respecterait pas certaines des dispositions de l'Instruction générale n° Q-4, notamment en ce qui a trait à l'emploi du produit et au prix d'exercice des bons de souscription;

considérant que ce placement s'effectuerait sans aucun document d'information;

considérant la protection des épargnants;

en conséquence, la directrice des Marchés des capitaux :

s'oppose à l'octroi d'une dispense de prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 4 000 000 d'unités, chaque unité se composant d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription au prix de 0,30 \$ l'unité, par la société Ressources Continental Ltée.

6.5 Divers

– Allbanc Split Corp.

Dispense l'émetteur du dépôt auprès de la Commission et de l'envoi aux porteurs de titres inscrits, des états financiers des premier et troisième trimestres;

dispense l'émetteur de présenter dans son rapport annuel l'information prévue à l'Annexe VII du Règlement;

dispense l'émetteur de déposer auprès de la Commission et de transmettre aux porteurs de titres, une notice annuelle.

Ces dispenses sont valides tant et aussi longtemps qu'aucun changement important ne surviendra dans les activités de l'émetteur.

Cependant, advenant un tel changement, l'émetteur s'engage à respecter toutes les obligations prévues aux articles 76 et 78 de la Loi de même qu'aux articles 119, 159 et 160 du Règlement.

– Caisse centrale Desjardins du Québec (La)

Dispense Caisse centrale Desjardins du Québec (La) de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement de 2 000 000 000 \$ en billets à escompte au porteur et en certificats de dépôt à moyen terme.

Dispense Caisse centrale Desjardins du Québec (La), dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale canadienne n° C-44 à l'occasion d'un placement de 2 000 000 000 \$ en billets à escompte au porteur et en certificats de dépôt à moyen terme.

– Clearnet Communications Inc.

Dispense Clearnet Communications Inc. de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le

placement d'un emprunt de 2 000 000 000 \$ en titres de créance.

Dispense Clearnet Communications Inc., dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C-44 à l'occasion d'un placement d'un emprunt de 2 000 000 000 \$ en titres de créance.

Dispense Clearnet Communications Inc. de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'un emprunt de 2 000 000 000 \$ en titres de créance par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

– ClubLink Corporation

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 21 avril 1998, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– La Compagnie T. Eaton Limitée

Permission d'omettre au prospectus provisoire en date du 17 avril 1998 et au prospectus définitif des états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière des deux plus anciens exercices requis en vertu de l'article 39 du Règlement.

– Ensign Resource Service Group Inc.

Autorisation accordée à Ensign Resource Service Group Inc., par dérogation à l'article 18 de la Loi et 187 du Règlement, à se prévaloir du régime du prospectus simplifié bien qu'elle ne soit pas un émetteur assujéti depuis un an;

Autorisation accordée à Ensign Resource Service Group Inc., par dérogation aux articles 58, 164 et 187 du Règlement, à ne pas présenter, aux fins de l'équivalent du prospectus requis en vertu du second alinéa de l'article 182

du Règlement, l'information prévue à la partie B de l'Annexe IV du Règlement et le supplément prévu à l'Annexe IX.1 à sa notice annuelle dans le cadre de son offre publique visant les actions de Artisan Corporation.

Les autorisations sont accordées au motif que Ensign Resource Service Group Inc. est admissible au régime du prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

– **International Multifoods Inc.**

Dispense de l'application des dispositions, prévues aux paragraphes 2 et 10 de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3, dans le cadre de son régime intitulé « 1997 Stock-Based Incentive Plan » concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe. La dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera la réglementation prescrite aux États-Unis.

– **MCM Split Share Corp.**

Dispense l'émetteur du dépôt auprès de la Commission et de l'envoi aux porteurs de titres inscrits, des états financiers des premier et troisième trimestres;

dispense l'émetteur de présenter dans son rapport annuel l'information prévue à l'Annexe VII du Règlement;

dispense l'émetteur de déposer auprès de la Commission et de transmettre aux porteurs de titres, une notice annuelle.

Ces dispenses sont valides tant et aussi longtemps qu'aucun changement important ne surviendra dans les activités de l'émetteur.

Cependant, advenant un tel changement, l'émetteur s'engage à respecter toutes les obligations prévues aux articles 76 et 78 de la Loi de même qu'aux articles 119, 159 et 160 du Règlement.

– **Open Text Corporation**

Permission d'omettre au prospectus provisoire qu'elle entend déposer incessamment et au prospectus définitif des états financiers vérifiés des deux plus anciens exercices de l'émetteur au motif que les activités de la société à cette

époque ne sont plus représentatives des activités actuelles de la société.

– **OSF Inc.**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

– **Queensway Financial Holdings Ltd.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 17 avril 1998, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– **Rio Alto Exploration Ltd.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– **Shaw Communications Inc.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans la note d'information qu'elle entend déposer vers le 21 avril 1998, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée dans les cinq jours du dépôt de la note d'information.

– **WIC Western International Communications Ltd.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de la circulaire du conseil d'administration de WIC Western International Communications Ltd. dans le cadre de l'offre publique de Shaw Communications Inc. déposée le 21 avril 1998, à la condition que la version française soit déposée auprès de la Commission et transmise

aux porteurs résidant au Québec au plus tard le jour suivant le dépôt de la version anglaise.

6.6 Dépôt de suppléments

– Groupe Crédit Newcourt Inc.

Réception des suppléments de fixation du prix numéros 49 et 50 au prospectus simplifié définitif de Groupe Crédit Newcourt Inc. du 17 octobre 1996, visant le placement de billets à moyen terme, série 1996.

– La Société Canadian Tire, Limitée

Réception du supplément de fixation du prix numéro 2 du 7 avril 1998 au prospectus simplifié définitif de La Société Canadian Tire, Limitée du 5 décembre 1996, visant le placement de billets à moyen terme.

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

– Ensign Resource Service Group Inc. (Artisan Corporation)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 17 avril 1998 concernant l'offre publique d'achat et l'offre publique d'échange de Ensign Resource Service Group Inc. sur la totalité des actions émises et en circulation de Artisan Corporation à raison de 10,50 \$ l'action au comptant ou 0,3415 actions ordinaires de Ensign Resource Service Group Inc. ou une combinaison des deux, sur la base du choix exercé par l'actionnaire.

L'offre expire le 11 mai 1998 à moins qu'elle ne soit prolongée.

– Evergreen Acquisition Corporation (Evergreen Canada-Israel Investments Limited)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 avril 1998 concernant l'offre publique d'achat de Evergreen Acquisition Corporation sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Evergreen Canada-Israel Investments Limited au prix de la devise la plus élevée entre 13 \$ CA ou NIS 33 \$ (New Israel Shekels) l'action au comptant (basé sur le taux d'échange en vigueur à la date de l'expiration de l'offre).

L'offre expire le 6 mai 1998 à moins qu'elle ne soit prolongée.

– Valores Industriales, S.A. (Fomento Económico Mexicano, S.A. de C.V.)

Dépôt de documents du 13 avril 1998 en vertu de l'article 121 de la Loi concernant l'offre publique d'échange de Valores Industriales, S.A. sur une offre publique d'échange de Valores Industriales, S.A. sur les actions série « B » de Fomento Económico Mexicano, S.A. de C.V. ainsi que sur les actions de dépositaire américaine représentant ces actions série « B » de Fomento Económico Mexicano, S.A. de C.V.

L'offre expire le 8 mai 1998 à moins qu'elle ne soit prolongée.

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

– **C.M. Oliver & Compagnie Limitée**

Inscription de la société à titre de courtier en valeurs de plein exercice. Les dirigeants de la société sont MM. David John Horlington, responsable des activités au Québec, James Richard Anderson, John Bowron, Peter Jackman Chandler, Leslie Robin Cornwell, David Anthony Cortens, Clarence Henri Leon Debelle, George Alan Jowitt, Nicholas Lionel Majendie, Wendell Anthony Nunes, Pierre Mercier, Charles Michael O'Brian, Craig George Thomas Robson, James Henry Ross, Thomas George Simpson, Philip Alexander Taylor, William Evans Smith, Wendy Ann Strub, Monica Keiko Thornton-Trump, Paul Wing Lok Wan et Darryl John Yea.

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Courtage F.M.D. Inc. :

- **Banville, Yves**
- **Kost, Michel**
- **Lessard, Manon**
- **Milette, Céline**
- **Robert, Nelson**
- **Tucker, Richard**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Gestion de Placements TD Inc. :

- **Bérard, Mireille**
- **Bouthot, Martine**
- **Florescu, Cristina**
- **Guay, Éric**
- **Keushguerian, Mona**
- **Leclair, Manon**
- **Noël, Carole**
- **Noye-Marcovecchio, Catherine Jane**
- **Thériault, Denis**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Placements PFSL du Canada Ltée :

- **Belisle, Nicolas**
- **Brouillette, Jean**
- **Desjardins, Richard**
- **Giang, Duc Thanh**
- **Lachance, Maurice**
- **Tremblay, Sylvie-Josée**
- **Veilleux, François**
- **Zoccali, Alessandro**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Scotia Inc.

- **Achour, Fabienne**
- **Armstrong, Ronald Allan**
- **Aspirot, Ginette**
- **Bouchard, André**
- **Caissy, Diane**
- **Charbonneau, Simone**
- **Charrette, Hélène**
- **Fortin, Marie-Josée**
- **Gagnon, Claire**
- **Lemieux, Julie**
- **Morissette, Diane**
- **Noël, Hélène**
- **Perrier, Michel**
- **Plouffe, Mariette**
- **Ramundo, Nadia**
- **Simard, Josée**
- **St-Pierre, Carole**
- **Veillette, Manon**
- **Verret, Lucie**
- **Zajas, Stephen**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte Service de Placements Banque Laurentienne Inc.

- **Blondin, Claire**
- **Bousquet, Yvan**
- **Grenier Burnett, Suzanne**
- **Girard, Claude**
- **Majeau, Linda**
- **Ouellet, Hélène**
- **Virlas, Sophie**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Alain, Claude**
Services Investors Limitée (Les)
- **Balenzano, Luigi Gino**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Bélanger Vallerand, Danielle**
Placements Optifonds Inc.

- **Benzwy, Ronny**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Bossé, Julien**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Brady, Christopher Edward**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Chartier, Valérie**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Denis, Pascal**
Placements Optifonds Inc.
- **Doyon, Antoine**
Services Investors Limitée (Les)
- **Dubois, Nathalie**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Dumouchel, Roger**
Placements Optifonds Inc.
- **English, Eric**
Obligations Montréal Inc.
- **Guertin, Marc-André**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Grenon, Linda**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Jacques, Nicole**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Jobin, Nancy**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Le Blanc, Sébastien**
Cote 100 Inc.
- **Leclerc, Normand**
Corporation Financière Lasalle Inc.
- **Lesage, Luc**
Services Investors Limitée (Les)
- **Mathieu, Carolyne**
Placements Optifonds Inc.
- **Michel, Manon**
Gestion Universitas Inc.
- **Moisan, Jacques Raymond Robert**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Paolella, Agnes**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Peron, Denise**
Nesbitt Burns Ltée

- **Piché, Yves**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Rahal, Jason**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Reise, Monica**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Rhéaume, Jean**
Services Investors Limitée (Les)
- **Sasseville, Guy**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Schlesinger, Carl**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Simoneau, Linda**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Tabet, Robert Ibrahim**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Trépanier, Édith**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Tremblay, Nancy**
Fonds des Professionnels Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Connacher, James Russell**
Corporation Gordon Capital
- **Cook, Archibald Gary**
Integra Capital
- **Demestihis, Steven**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières
Inc.
- **Faircloth, Mark**
Titres CT Inc.
- **Fiorini, Frank**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières
Inc.
- **Hilton, Donald Bruce**
Titres CT Inc.
- **Janetta, Frank**
Titres CT Inc.
- **McQuillan, Patricia Anne**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

- **Purther, Jonathan Lee**
Titres CT Inc.
- **Whaley, Eric Charles**
Titres CT Inc.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Aubin, Murielle**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Aubry, Serge**
Investissements Courvie Inc.
- **Boileau, Lyse**
Horizon 360° et associés Inc.
- **Boisvert, Jocelyne**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Champagne, Guy**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Cornellier, Daniel**
Placements Scotia Inc.
- **Desbiens, Alain**
Placements CIBC Inc.
- **Drouin, Hélène**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Hallé, Caroline**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Legendre, Normand**
Investissements B.P.R. Inc.
- **Levy, Elie**
Placements La Laurentienne (Services
Financiers) Inc.
- **Logan, Monique**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Mathieu, Johanne**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Nguyen, Duy Khiem**
Services Financiers Tandem Inc.
- **Ouellette, Francis**
Investissements Courvie Inc.
- **Verge, Alan**
Fonds des Professionnels Inc.

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements CIBC Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Allard, Nathalie**
- **Couillard, Réjeanne**
- **Doglass, Gladson**
- **Dupont, Luc**
- **Fréchette, Claire**
- **Gaudreau, Pierre**
- **Graham, Jennifer**
- **Lalonde, Sylvie**
- **Leclerc, Chantal**
- **Picard, Monique**
- **Racine, Nicolas**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Alarie, Jacques**
Montrusco & Associés Inc.
- **Amorosa, Antonietta**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Asselin, Elyzabeth**
Gestion Universitas Inc.
- **Bégin, Suzanne**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Bertrand, Éric**
Services Financiers Altamira Ltée
- **Bouthiette, Yvan**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Boutin, Ginette**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Boutin, Guy**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Dupéré, Marcel**
Gestion Universitas Inc.
- **Lebel, Claude**
Mutuelle Investco Inc.
- **Morin, Luc**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Odjick, Norman**
Mutuelle Investco Inc.

- **Ouellet, Linda**
Société de Valeurs Mobilières Banque Hongkong Inc.
- **Poulin, Linda**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Rancourt, Christian**
Gestion Financière Talvest Inc.
- **Roucheray, Joëlle**
Gestion Universitas Inc.
- **Sayegh, Christine**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Tanguay, Jean**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Yee, Jackson**
Services d'Investissement Banque de Montréal Limitée

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements CIBC Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Audet, Johanne**
- **Grenier, Éric**
- **Karam, Colette**
- **Larouche, Marc-André**
- **Ouellet, Annie**
- **Rajotte, Nicole**

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Allaire, Patrick**
Placements Optifonds Inc.
- **Bibeau, Patrice**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Boucher, Suzanne**
Placements Optifonds Inc.
- **Daigneault, Luc**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Giard, Diane**
Placements Scotia Inc.
- **Khawam, Joann**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.

- **Lang, Wayne**
Groupe de Planification Financière DPM Inc.
- **Leclair, Patrice**
Placements Scotia Inc.
- **Lévesque, Gilles**
Gestion Universitas Inc.
- **Moineau, Denis**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Pinho, Lucy**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Poulin, Jocelyne**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Pouliot, Stephen**
Placements Scotia Inc.
- **Richard, Paul**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Roy, Ginette**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **St-Germain, Jean**
Capital Newcrest Inc.

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'activité au Québec de la personne suivante :

- **Marsolais, Éric**
Aynsley La Vergne Services Financiers Inc.

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Archer, Robert**
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Alarie, Jacques**
Montrusco & Associés Inc.
- **Daoust, Jacques**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Poff, Thomas Joseph**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Usher, Frederick Barry**
Elliott & Page Limitée

8.9 Dispenses

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Armstrong, Ronald Allan**

Cette personne est dispensée de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elle réside près de la frontière;
- elle est inscrite à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Asselin, Réjean**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Brassard, Anne**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Caron, Vital**
Placements Optifonds Inc.
- **Jacques, Francine**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Lavoie, Stéphane**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Séguin, Guy**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Tremblay, Marc**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.

8.11 Refus

8.12 Divers

- **Valeurs Mobilières Courvie Inc.**

Approbation d'une entente de partage de commissions du 3 mars 1998, entre le courtier remisier Valeurs Mobilières Courvie Inc. et le courtier en épargne collective et contrats d'investissement Investissements Courvie Inc.

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

– **Tritech Precision Inc.**

Consentement à la cession de 621 390 actions ordinaires.

<u>par :</u>	<u>en faveur de :</u>
Norcast Castings Inc.	Trimin Enterprises Inc.

9.2 Dispenses

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

– **Auberge La Calèche (1992) inc.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti au motif que le prospectus du 13 avril 1998 visé par la Commission n'a pas donné lieu à l'émission de titres prévue.

– **Greyhound Canada Transportation Corp.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du
2 mai 1998 au 11 mai 1998

Note : La présente liste est valide du 2 mai 1998 au 11 mai 1998

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada Inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord..	100	1998-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Prospectus	1998-03-30	Act. subalt. « B »	100	2001-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	1995-11-10	Act. subalt.	100	1998-12-31
Autostock Inc.	Notice d'offre	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord.	100	1998-12-31
Behaviour Communications Inc.	Prospectus	1997-12-18	Act. subalt. « B »	100	2000-12-31
Bestar Inc.	Notice d'offre	1995-03-20	Act. ord.	100	1998-12-31
Boutiques San Francisco Inc. (Les)	Dispense	1995-12-08	Act. subalt. « B »	100	1998-12-31
Compagnie Circo Craft Inc.	Notice d'offre	1995-05-31	Act. ord.	100	1998-12-31
Coreco Inc.	Prospectus	1996-05-24	Act. ord.	100	1999-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Entreprises Microtec Inc. (Les)	Prospectus	1996-12-12	Act. subalt.	100	1999-12-31
Good Fellow Inc.	Notice d'offre	1997-01-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Groupe Coscient Inc. (Le)	Prospectus	1996-12-05	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-05
Groupe Film Telescene Inc. (Le)	Prospectus	1997-06-20	Act. subalt. cat. B	100	2000-12-31
Groupe Informission inc.	Prospectus	1998-04-08	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe LG Technologies Inc.	Prospectus	1996-06-04	Act. ord.	100	1999-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	1995-12-11	Act. ord.	100	1998-12-31
Industries Lassonde Inc.	Notice d'offre	1995-03-24	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Industries Spectra Premium Inc. (Les)	Prospectus	1997-12-01	Act. subalt.	100	2000-12-31
Investissements Maxima Inc.	Prospectus	1995-12-28	Act. ord.	100	1998-12-31
IPL Inc.	Prospectus	1997-04-09	Act. ord.	100	2000-12-31
Labopharm Inc.	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Laboratoires Aeterna Inc. (Les)	Prospectus	1995-12-04	Act. subalt.	100	1998-12-31
Logistec Corporation	Dispense	1996-07-23	Act. subalt.	100	1999-12-31
Maax Inc.	Dispense	1995-06-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Memotec Communication Inc.	Notice d'offre	1996-08-15	Act. ord.	100	1999-12-31
Micro Tempus Inc.	Notice d'offre	1996-10-02	Act. ord.	100	1999-12-31
Mines McWatters Inc.	Prospectus	1997-08-28	Act. ord.	100	2000-12-31
Mines Richmond Inc.	Notice d'offre	1995-07-10	Act. ord.	100	1998-12-31
Mitec Télécom Inc.	Notice d'offre	1998-04-09	Act. ord.	100	2001-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie Inc.	Prospectus	1996-05-06	Act. ord.	100	1999-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	1995-12-06	Act. ord.	100	1998-12-31
Ressources Orléans Inc.	Dispense	1998-01-05	Act. ord.	100	2001-12-31
Rocktest Ltée	Dispense	1996-12-09	Act. ord.	100	1999-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	1996-02-23	Act. ord.	100	1999-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	1995-11-13	Act. ord.	100	1998-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1998-04-24 Vol. XXIX n° 15

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Shermag Inc.	Prospectus	1997-10-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	1995-11-23	Act. ord.	100	1998-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	1995-11-22	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	1996-03-22	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	1997-04-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Télé média Inc.	Notice d'offre	1996-01-01	Act. subalt. « A »	100	1999-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	1996-07-03	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	1997-05-15	Act. subalt.	100	2000-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	1997-04-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	1995-06-27	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31